PORTRAIT

Yvon Beuchon :
LE MAIRE TENACE

Une centrale solaire sur une zone interdite, *et un État à convaincre*

21,1 MWc
sur 19,9 hectares

8 133 foyers
l'équivalent de leur consommation



La Chapelle-Saint-Ursin · Cher

Maire de 1989 à 2023

La Chapelle-Saint-Ursin · 3 681 habitants

Après l'explosion d'AZF, une vingtaine d'hectares de sa commune sont devenus inconstructibles. Yvon Beuchon, maire de La Chapelle-Saint-Ursin de 1989 à 2023, y a fait installer une centrale solaire, la plus grande centrale au sol du Cher à son inauguration. Il a d'abord fallu convaincre des services de l'État «vent debout». Elle produit aujourd'hui bien plus d'électricité que n'en consomment les habitants.

21,1 MWc
sur 19,9 ha en zone à risque pyrotechnique

24 397
MWh produits chaque année

8 133
foyers : l'équivalent de leur consommation

34 ans
de mandat, de mars 1989 à avril 2023

UNE ZONE INTERDITE DEVENUE CENTRALE SOLAIRE

Plus de 50 000 panneaux

dont des panneaux bifaciaux, au lieu-dit les Laburets, entre la zone industrielle et l'autoroute A71. Des moutons y entretiennent l'herbe.

© Générale du Solaire

Toulouse · 21 septembre 2001

LE DÉCLIC : L'EXPLOSION D'AZF

Après la catastrophe de Toulouse, les sites pyrotechniques sont soumis à de nouvelles règles. À La Chapelle-Saint-Ursin, autour de deux grandes entreprises pyrotechniques, un périmètre devient interdit à toute construction où des gens travailleraient. La commune y réservait une vingtaine d'hectares à un « port sec », un embranchement ferroviaire pour les wagons venus du port de Saint-Nazaire. Le projet tombe à l'eau.

> « Le meilleur usage qui pouvait être fait de cet espace où l'homme n'aurait plus le droit de mettre les pieds, c'était d'imaginer un parc solaire. »
>
> *Yvon Beuchon*

Juste à côté, la zone industrielle consomme beaucoup d'électricité.

Lieu-dit les Laburets

UN TERRAIN QUI COCHE TOUTES LES CASES

Le site jouxte une zone industrielle de plasturgie et de métallerie et l'échangeur de l'autoroute Paris–Clermont-Ferrand, tout en restant à l'abri des regards. Un poste source existe déjà sur place : des clients allemands de la zone l'avaient exigé. Raccorder la centrale devient simple.

> **« Il ne fallait pas plus d'un demi-salarié permanent à l'hectare. Parc solaire parfait. »**
>
> *Yvon Beuchon*

Le conseil municipal suit sans hésiter : la commune devait trouver un usage à ces terrains où plus aucune entreprise ne pouvait s'installer. Les deux industriels voisins accueillent le projet avec plaisir : personne ne travaillera aux abords de leurs sites.

« Il nous faut de l'énergie en France. Il faut qu'on soit capable d'en produire, et d'en produire, et d'en produire. »

Yvon Beuchon · maire de La Chapelle-Saint-Ursin de 1989 à 2023



Ce qui a coincé

L'ÉTAT VENT DEBOUT

Le plus dur a été de convaincre les services de l'État. La DIREN et la DRIRE, les administrations régionales de l'environnement et de l'industrie de l'époque, redoutaient un accident chez les industriels voisins : si la centrale était endommagée, l'État risquait d'en payer les dégâts.

> « Les administrations d'État étaient contre le projet. »
>
> *Yvon Beuchon*

Il s'en sort grâce à une bonne relation avec le préfet et à beaucoup d'obstination. En 2021, sur France Bleu Berry, le président de Générale du Solaire, Daniel Bour, lui rendait la pareille : « Le maire de la commune nous a vraiment facilité les choses. »

23 JUIN 2022 : L'INAUGURATION



Le ruban est coupé en présence du préfet du Cher, du député Nicolas Sansu et du président de Générale du Solaire, Daniel Bour. Les habitants qui avaient prêté de l'argent au projet visitent le site.

© Générale du Solaire

Loi de finances rectificative · 1er décembre 2022

PAS UN EURO POUR LA COMMUNE

La centrale n'a rien rapporté à la commune en impôts. L'imposition des centrales solaires, l'IFER, allait pour moitié au département et pour moitié à l'intercommunalité. Les communes qui accueillaient des éoliennes, elles, touchaient déjà leur part.

> **« La commune n'a pas eu un euro de bénéfice fiscal de l'opération. »**
>
> *Yvon Beuchon*

Suppléant de Nicolas Sansu, élu député du Cher en juin 2022, il dit avoir déposé une proposition pour corriger cette anomalie. La règle a changé fin 2022 : les communes d'implantation reçoivent désormais 20 % de l'IFER, mais seulement pour les centrales mises en service à partir de 2023. Celle de La Chapelle-Saint-Ursin date de 2021.

Ce que ça a changé

INVISIBLE, ET POURTANT

Au quotidien, rien : la centrale est cachée en bordure de la zone pyrotechnique, là où le public n'entre pas. Générale du Solaire l'a tout de même ouverte aux habitants le temps d'une visite. Ceux du Cher et des départements voisins ont aussi pu prêter de l'argent au projet, avec intérêts, sur une plateforme de financement participatif.

> **« Ça ne fait pas de bruit, ça ne gêne pas. Sur le parc, il y a des moutons, c'est propre. »**
>
> *Yvon Beuchon*

Surtout, la commune produit sur place bien plus d'électricité renouvelable que n'en consomment ses habitants. Pour lui, ça a nourri le dynamisme du village.

Le message aux maires voisins

LA FORMULE DU MAIRE TENACE

À un maire voisin qui hésite, il répond sans détour.

> « Je n'ai vu que des avantages. »
>
> *Yvon Beuchon*

Il ne voit qu'une limite : un parc trop visible, qui abîmerait un monument ou un site naturel. Ce n'est pas le cas chez lui. Selon lui, la commune voisine de Morthomiers travaille déjà à un projet semblable.

« Notre affaire fait un peu tache d'huile, et c'est tant mieux. »

La Chapelle-Saint-Ursin

FUN FACTS

- Avant le solaire, ces 20 hectares devaient devenir un « port sec » relié par le rail au port de Saint-Nazaire.
- Les chèvres ont été écartées de l'entretien du site : elles auraient pu grimper sur les panneaux.
- Certains panneaux sont bifaciaux : ils captent aussi la lumière par leur face arrière.

Votre commune aussi a son projet solaire ?

Écrivez son nom en commentaire.

Sources : entretien du 20 octobre 2026 ; Générale du Solaire ; France Bleu Berry, 15 mai 2021 ; AMF ; loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022.